

Fiche de résultats - Activité bactéricide de base selon la norme EN 1040 sur *Pseudomonas aeruginosa* et *Staphylococcus aureus*



Directeur d'Etude :
 MICROMER SARL
 Mme Sophie Evelyne JACQ
 Technopôle Brest Iroise
 224, rue Charles Cadion
 29 200 BREST
 Tél : 02 98 05 19 70
 Fax : 02 98 05 09 73

Monteur d'Etude :
 EUROSAFE
 M. Loïc PENTECOUTEAU
 6, rue du Cormier
 35 760 SAINT GREGOIRE
 Tél : 02 99 23 46 46
 Fax : 02 23 25 29 74

Client : MBA
 Date de réception : 17 mai 2004
 Conditions de stockage : R.A.S.
 Date début expérimentation : 26 mai 2004
 Référence Micromer : E2004-01
 Référence Eurosafe : 6917/01

ETUDE 6917 / VT 2270

Client : MBA

Référence produit :
 SOLUTION ANTIBACTERIENNE - MBA/1.006/IB/4.074
 Substance(s) active(s) et concentration(s) : Non indiquées

Conditions expérimentales :

Méthode d'essai :
 Neutralisant :
 Concentrations du produit soumises à l'essai :
 100%, 50% et 25%
 Température d'essai :
 20°C ± 1°C
 Temps de contact :
 1 et 5 minutes
 Température d'incubation :
 37°C ± 1°C

Résultats des essais :
 Souches testées :
Pseudomonas aeruginosa : ATCC 9027
Staphylococcus aureus : ATCC 6538
 voir tableaux 1 et 2

Conclusion :

Concentration du produit (*)	100%		50%		25%	
Temps de contact	1'	5'	1'	5'	1'	5'
<i>P. aeruginosa</i>	+	+	+	+	+	+
<i>S. aureus</i>	-	+	-	+	-	+

(*) Conformément aux directives de la norme, les produits testés subissent une dilution lors de l'ajout de l'inoculum ; cette dilution se traduit par des concentrations finales respectivement de 80%, 40% et 20%.

Conformément à l'EN 1040 (février 1997), le produit « 6917/01 : SOLUTION ANTIBACTERIENNE - MBA/1.006/IB/4.074 » présente une activité bactéricide vis-à-vis des souches références de *Pseudomonas aeruginosa* (ATCC 9027) et *Staphylococcus aureus* (ATCC 6538) après 5 minutes de contact.

Remarques :

- Une activité bactéricide, conforme à la norme, est observée sur *P. aeruginosa* dès le temps 1 minute.
 - Une activité bactéricide, avec un abattement de l'ordre de $5 \cdot 10^4$ est notée sur *S. aureus* pour le produit testé brut ; le seuil de validation de la norme est fixé à 10^5 .

Pour qualifier le produit comme antiseptique et/ou désinfectant chimique pour un usage donné, il sera évalué à l'aide d'essais normalisés supplémentaires correspondant à son usage prévu.

Saint Grégoire, le 7 juin 2004.

Monteur d'Etude

Loïc PENTECOUTEAU